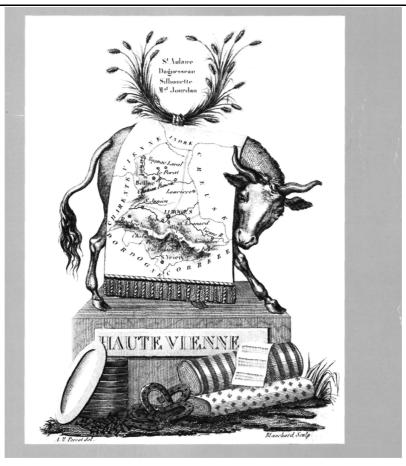
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

REPERTOIRE NUMERIQUE DÉTAILLÉ DE LA SÉRIE O

Administration et comptabilité communales du département de la Haute-Vienne de 1800 à 1940



Par Marie-Jeanne DENARDOU, documentaliste sous la direction de Jacques DECANTER et Marie-Paule ARNAULD, conservateurs en chef, directeurs des Archives départementales

Préface, introduction, bibliographie, table des abréviations et sources complémentaires

Préface

S'il fallait donner à la série O un autre nom que « administration et comptabilité communale », on pourrait dire « archives de la tutelle de l'État sur les communes ».

Cette série s'insère dans l'époque de la grande centralisation où la France est administrativement quadrillée. Elle est la trace du pouvoir préfectoral dans les affaires communales, elle est désormais le chemin de l'historien. Cette série permet donc de reconstituer l'histoire de l'administration communale au sens le plus large : construire, aménager des chemins, amener l'eau potable, éclairer... Ceux qui veulent écrire l'histoire des villes et des villages de notre département y trouveront le visage de la vie quotidienne et de l'évolution lente de la Haute-Vienne.

Ce répertoire constitue la suite logique de celui de la série M précédemment publié, toujours dans l'idée de donner plus largement accès aux archives de notre département.

Jean-Claude PEYRONNET,

Député Président du Conseil général de la Haute-Vienne.

Introduction

La série O des Archives départementales de la Haute-Vienne est constituée de documents produits par des administrations distinctes :

- les bureaux de la préfecture chargés du contrôle des affaires communales, et en particulier des dossiers de voirie, en relation avec le service vicinal qui s'occupe des aspects techniques ;
- le conseil de préfecture (réformé en 1926), organisme contentieux et consultatif en matière administrative, qui juge des affaires que lui soumet le préfet ;
- la trésorerie générale chargée de l'examen des comptes de gestion des receveurs municipaux et des pièces à l'appui.

Le contrôle de l'administration communale par l'État est exercé depuis la loi du 28 pluviôse an VIII, soit par le pouvoir central, soit, et dans un domaine qui s'élargit progressivement, par le préfet. Il s'exerce :

- sur les autorités chargées de représenter les communes ;
- sur les actes que ces autorités accomplissent.

Les attributions du contrôle préfectoral ont évolué durant la période considérée (1800-1940), en liaison avec la progression de la décentralisation.

Depuis le début de la mise en place de la tutelle sur le pouvoir municipal jusqu'au décret du 25 mars 1852, l'autorité de contrôle est d'une façon générale le pouvoir central : c'est le chef de l'État qui statue par décret, le préfet n'intervenant qu'exceptionnellement.

Les décrets du 25 mars 1852 et du 13 avril 1861 élargissent considérablement le domaine d'intervention de celui-ci au motif qu'une administration ne peut être gérée correctement qu'au plus près.

La loi municipale du 5 avril 1884 qui assure une plus large autonomie aux communes maintient cependant le contrôle administratif du préfet, considéré comme une garantie pour les citoyens et une nécessité pour le bon fonctionnement de l'institution.

Ce n'est qu'à partir du décret du 5 novembre 1926 qu'une évolution de la responsabilité communale se dessine :

- le régime de l'approbation préalable n'est plus applicable à tous les actes communaux, le nombre de cas où elle est nécessaire diminue, sans que cela concerne, toutefois, les affaires financières de la commune ;
- le délai pour l'exercice du contrôle administratif est réduit de 30 à 15 jours ;
- les pouvoirs de contrôle qui étaient encore attribués à cette date au chef de l'État sont dévolus aux préfets : une partie des attributions des préfets est transmise aux sous-préfets.

Ce contrôle s'exerçait sur la gestion des biens et des services communaux. L'étude des documents inventoriés dans cette série O (et en particulier dans la sous-série 2 O) permet de se faire une idée de la variété des domaines sur lesquels l'État exerçait une surveillance1.

Le contrôle des comptes de gestion des receveurs était assuré par les trésoreries générales, celui des dons et legs par la préfecture.

¹ Pour une étude plus approfondie des domaines dans lesquels s'exerce le contrôle de l'État, cf. Remus NESTOR, Le contrôle du préfet sur l'administration communale, Thèse pour le doctorat de droit, Paris, 1931, 172 p.

Le contrôle des travaux de voirie relevait lui à la fois d'un bureau de la préfecture et du service vicinal : le préfet avait pouvoir de décision sur l'opportunité du projet et la régularité des opérations d'acquisition ou d'amélioration de terrains, ainsi que sur le financement ; le service vicinal assurait le contrôle sur l'aspect technique des opérations, depuis la loi du 21 mai 1836.

Par décret du 15 octobre 1940, le service vicinal est rattaché à l'administration des Ponts et Chaussées.

Classée conformément à la circulaire AD 65-29 du 16 décembre 1965, la série O des Archives départementales de la Haute-Vienne, subdivisée en quatre sous-séries réglementaires (1 O : comptabilité communale; 20: dossiers d'administration communale; 30: voirie vicinale; 40: dons et legs), couvre la période 1800-1940, entre la loi du 28 pluviôse an VIII et le 10 juillet 1940 qui marque la fin de la IIP République.

Il faut noter toutefois que les dossiers qui concernent des affaires qui se sont poursuivies postérieurement n'ont pas été démembrés : les papiers concernant une adduction d'eau terminée en 1942 n'ont pas été scindés entre deux séries, pas plus que les dossiers des réquisitions militaires qui sont clos pour la plupart en 1945, voire en 1946, dates du règlement des indemnités.

Cette série avait, semble-t-il, fait l'objet il y a quelques décennies d'un répertoire manuscrit rédigé par A. Betgé-Brezetz, alors archiviste de la Haute-Vienne. Ce travail n'a pu être retrouvé.

Les fonds constituant la série O sont entrés aux Archives départementales sans régularité; beaucoup de versements ont été faits au début de ce siècle, sans doute à la suite du transfert et de la réorganisation des bureaux de la préfecture en 1905-1906. On notera qu'un incendie, en 1846, a considérablement amputé le fonds de la préfecture pour les documents antérieurs à cette date. Les derniers versements sont intervenus entre 1950 et 1961. La communication des articles de la série O est libre, excepté celle des actes notariés et des pièces qui leur sont assimilées dans les dossiers de dons et legs (délai de cent ans).

1 O - COMPTABILITÉ COMMUNALE (494 articles, 32 ml).

Après des documents d'intérêt général (circulaires, instructions, correspondance), cette sous-série a été divisée de façon logique entre grands types de documents : situation financière des communes, budgets, comptes de gestion, recettes, dépenses, emprunts, impositions, gestions occultes.

On a pour la plupart des documents des suites intéressantes avec cependant quelques lacunes inexpliquées qui ne semblent pas correspondre à celles qui ont été décelées dans d'autres départements. On peut citer en particulier les budgets communaux qui forment une collection complète de 1826 à 1903 (avec une lacune de 1865 à 1896); les arrêtés du conseil de préfecture de 1867 à 1933 et les comptes de gestion de 1863 à 1940 pour à peu près toutes les communes du département. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt que peuvent présenter ces documents pour l'histoire économique des communes, comme du département de la Haute-Vienne, on y trouvera également les éléments d'une histoire administrative qui reste encore à faire.

2 O - DOSSIERS D'ADMINISTRATION COMMUNALE (3 452 articles, 56 ml).

Cette sous-série est la plus importante et la plus riche des sous-séries de O.

Le classement a été effectué dans l'ordre alphabétique des communes du département. Pour chacune d'elles, on retrouve les mêmes subdivisions : généralités (instructions, circulaires) ; personnel (on trouve dans ces dossiers presque uniquement des arrêtés de nomination) ; propriétés bâties (églises,

presbytères, cimetières, mairies, écoles, autres édifices); propriétés non bâties (achats, ventes, échanges, locations, biens communaux); revenus; affaires militaires; police municipale; travaux publics (adduction d'eau potable, éclairage).

Tous ces documents complètent ou remplacent les archives communales proprement dites, parfois conservées de manière défaillante, difficiles d'accès, ou disparues. Ils constituent donc une source de renseignements de premier ordre tant pour les responsables communaux que pour les historiens. Il n'est en effet pas imaginable d'écrire l'histoire d'une commune de la Haute-Vienne ou d'élaborer une monographie sur un monument sans avoir consulté la sous-série 2 O.

L'histoire de l'art, les recherches en architecture ou en urbanisme, l'histoire sociale, ou celle plus récemment en vogue des mentalités trouveront là matière à étude.

3 O - VOIRIE VICINALE (1 833 articles, 63,5 ml).

C'est dans cette sous-série que sont regroupés tous les documents concernant la voirie, sa gestion et son entretien par les communes.

Ils sont classés dans l'ordre alphabétique des communes, chacune d'elles étant subdivisée de la façon suivante :

- chemins de grande communication et d'intérêt commun (quelques dossiers conservés par respect du fonds, la majeure partie étant classée en série S) ;
- chemins vicinaux ordinaires;
- chemins ruraux;
- voirie urbaine (classée pour Limoges dans l'ordre alphabétique des rues) ;
- lotissements.

C'est la loi du 21 mai 1836 qui a confié aux communes le soin d'entretenir les chemins avec la possibilité de recevoir des subventions départementales. Les travaux sur les chemins ruraux et les chemins vicinaux ordinaires étaient placés sous l'autorité du maire ; les autres catégories étaient placées sous celle du préfet. Le même texte crée le service vicinal.

Le décret-loi du 14 juin 1938 regroupe les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun en une seule catégorie de voies dénommées « chemins départementaux »; celles-ci sont désormais incorporées au domaine public départemental.

Enfin, le décret du 15 octobre 1940 rattache le service vicinal à l'administration des Ponts et Chaussées.

Dans ce répertoire, les chemins vicinaux sont désignés par leur numéro au moment des travaux effectués ; certains l'ont conservé, beaucoup ont porté plusieurs numéros, d'autres ont disparu, devenus chemins départementaux ou ruraux.

Les chemins ruraux sont désignés par les noms des tenants et aboutissants, ou, le plus souvent, par le nom du village principal qu'ils traversent.

La voirie urbaine comprend tout ce qui a trait aux voies de communication situées à l'intérieur du chef-lieu de la commune : rues et places, alignements, jardins, assainissement.

4 O - DONS ET LEGS (117 articles, 1,5 ml).

Les libéralités faites aux communes ou aux établissements de bienfaisance ne pouvaient être acceptées qu'après avis de la préfecture. C'est seulement à partir du décret du 5 novembre 1926 que le Conseil municipal put statuer seul sur l'acceptation ou le refus des dons ou legs.

Les dossiers ont été classés ici dans l'ordre des affectataires : d'abord, les communautés religieuses de Limoges puis dans l'ordre alphabétique des communes.

Pour chacun d'eux, trois indications sont fournies : le nom du ou des donateurs, le ou les bénéficiaires, la date du don. La plupart des dossiers comportent la correspondance, l'extrait du testament, les délibérations du Conseil municipal, du Conseil de fabrique ou de la commission administrative du bureau de bienfaisance attributaire de la libéralité, les arrêtés de l'autorité de tutelle et des pièces concernant les héritiers du donateur.

Il est nécessaire pour les dons et legs non affectés aux communes de se reporter aux séries H dépôt, 2 J, V et X.

L'intérêt de ces documents réside essentiellement dans les données qu'ils peuvent fournir à l'histoire sociale, à l'histoire de la pratique religieuse — ou charitable — et à l'histoire des mentalités. C'est une source à peu près inexplorée et pourtant d'un grand intérêt.

Reflet de l'étroite tutelle du préfet sur les affaires communales, la documentation fournie par la série O n'apporte ni plus ni moins à l'historien que ce qui se fait d'important en matière pécuniaire. Mais, au-delà des dossiers qui sont là pour vérifier la rigueur de la gestion communale, on peut reconstituer le visage d'une commune et en particulier son « paysage ».

Bibliographie

Les références bibliographiques correspondant à chaque commune sont données dans les renseignements sur les communes. Les ouvrages relatifs à l'administration communale ont été volontairement écartés, sauf exception. Ne sont donc consignés que les manuels classiques concernant l'ensemble du département de la Haute-Vienne.

Annuaires et almanach (renseignements sur les mairies et l'administration préfectorale) :

- —Almanach limousin, 1859-1914,
- —Annuaire du département de la Haute-Vienne puis annuaire Dumont, 1806-1886, 1903-1913, 1920-1927,
- Le Tout Limoges et Limousin, annuaire Dumont et almanach Limousin réunis, 1922-1940.

I.N.S.E.E., Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits habités de la Haute-Vienne, Limoges, I.N.S.E.E., 1965.

LECLER (André), Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, Limoges, Ducourtieux, 1926.

NESTOR (Remus), Le contrôle du préfet sur l'administration communale, Thèse pour le doctorat de droit, Paris, 1931.

Paroisses et communes de France, Haute-Vienne, Paris, C.N.R.S., 1981.

Table des abréviations

A.E.P.: Adduction d'eau potable.

B.S.A.H.L.: Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin.

E.P.S.: Ecole Primaire Supérieure.

G.C.: Chemins de Grande Communication.

I.C.: Chemins d'Intérêt Commun.

R.N.: Routes Nationales.

V.O.: Chemins Vicinaux Ordinaires.

s.d.: sans date.

Sources complémentaires

Les listes qui suivent n'ont pas pour but d'énumérer toutes les références de documents pouvant servir à l'histoire des communes. Y sont indiquées les cotes permettant soit d'approfondir un point de législation, soit de compléter une information sur un dossier particulier de la série O des archives de la Haute-Vienne. L'intérêt des sources complémentaires est de pallier les manques d'une série dus à des pertes d'archives et aussi de reconstituer l'ensemble d'une procédure en consultant dans d'autres fonds les dossiers d'une même affaire.

I — Archives communales

Conservées dans les mairies, à moins d'être déposées aux archives départementales, les archives propres des communes contiennent, selon un plan de classement dit « cadre de 1926 », des dossiers sur les affaires militaires (série H), la police (série I), le personnel communal (série K), le budget et les finances locales (série L), la voirie et les travaux publics (série O), les bureaux de bienfaisance (série Q).

II — Archives départementales de la Haute-Vienne

Signalons, pour mémoire, que la série M des archives départementales contient des éléments complémentaires des affaires classées en série O, comme par exemple l'enregistrement du courrier des divisions. Aux archives de la Haute-Vienne, sont classés en série S (inventaire en cours) des dossiers de voirie vicinale, provenant du service vicinal et versés après son rattachement aux Ponts et Chaussées, en 1940. Des dossiers d'électrification sont également classés en série S.

III — Archives nationales

Les fonds parisiens reflètent, par définition, le contrôle ministériel sur les affaires communales, très important au début du XIXe siècle, et qui vient compenser, en partie, les carences de la série O dues à l'incendie de 1846.

A — Enregistrement de la correspondance (série F)

Les registres d'enregistrement du courrier reçu et envoyé forment une collection importante qui ne peut être émunérée exhaustivement et dont le maniement nécessite une connaissance de l'administration des communes au sein du ministère. On signalera simplement ici quelques références de collections de rapports.

F 4343-4351	Bureau d'administration communale, feuilles de travail ou de	
	rapports.	1806-1810
F 4352-4358	Direction de la comptabilité des communes et des hospices, bureau	
	des communes, feuilles de rapports et de travail du directeur.	1811-1813

F 4374-4378	Direction de l'administration communale et départementale (communes), feuilles de travail.	1841-1846		
B — Administration communale, comptabilité, personnel, police, vicinalité: généralités				
F ^{1 a} 56, 301, 438 F ² I 122-123 ²	Comptabilité communale, législation. Pompes funèbres, cimetières (an XII-1815) ; secrétaires de mairie	1790-1846		
		an XII-1818		
$F^2 I 124^1 - 128$	Réparation des édifices du culte, comptabilité des communes.	1812		
F^2 2003-2010	Voirie urbaine, vicinale et rurale. — Circulaires (1813-1940);	4042 4040		
F ² 2014-2056	questions de principes (1890-1907); personnel (1839-1939).	1813-1940		
$F^2 2097-2134$	Personnel communal, législation et affaires diverses. Administration financière des communes, taxes, octrois, emprunts,	1806-1940		
1 2077-2134	législation.	1872-1940		
F ² 2961-2962	Contentieux des départements et communes relatifs à la voirie et	10/2 17 10		
	aux lotissements, envoi de décrets, correspondance.	1932-1939		
$F^3 I 1-7$	Organisation et administration communale, police municipale,			
	armoiries des villes, législation.	1787-1880		
F ⁶ I 1-54	Comptabilité communale, finances, taxes, législation.	an IV-1869		
$F^{12}6399$	Octrois, législation.	1829-1907		
F ³³ 1311-1312	Réforme des finances locales, octrois et taxes municipales.	1922-1927		
F ³³ 1421-1423	Code forestier, bois des communes, baux de chasse, ventes d'armes,			
	généralités.	1879-1941		
C — Administrat	ion communale, comptabilité, personnel, police, vicinalité : affaires particulières			
F ^{1 b} II Haute-Vie	nne 6-14			
	Personnel administratif du département de la Haute-Vienne			
	(classement par communes).	1789-1884		
$F^2 I 981$	Ponts communaux de la Haute-Vienne.	1831-1840		
F^2 I 1110	Chemins vicinaux, Haute-Vienne.	an XI-1871		
F ² I 1213-1215	Police rurale de la Haute-Vienne.	an XI-1822		
F ² 2928	Voirie urbaine, vicinale et rurale en Haute-Vienne, travaux mixtes classés par commune (1890-1930), pourvois devant le Conseil			
F ² 2932	d'État (1920-1939), référés de la Cour des comptes (1918-1924). Emprunts et impositions des communes dans le département de la	1890-1939		
	Haute-Vienne.	1896-1939		
F^2 2933	Installation du musée et de la bibliothèque dans l'ancien bâtiment			
E2 2024	de l'évêché de Limoges.	1909-1910		
F^2 2934	Dossier des finances communales dans le département de la Haute-			
	Vienne. — Réclamations sur la gestion des communes (1914-1937);			
	taxes municipales (1926-1936); dépenses exceptionnelles (1940);	1001 1040		
F³ II Haute-Vien	frais de casernement (1901-1931).	1901-1940		
1 11 Traute- vien	Affaires communales en Haute-Vienne.	1790-1848		
F ⁶ II Haute-Vien		1770-1040		
1 II IIaace vien	Budgets, comptes et affaires des communes de la Haute-Vienne.	1790-1877		
D — Administra	tion communale, police, hygiène, affaires militaires			
=				
$F^7 12840$	Corps des gardes communales.	1912-1915		

F ⁸ 207	Alimentation en eau des communes, département de la Haute- Vienne.	1882-1902
F ⁸ 225	Alimentation en eau potable et évacuation des matières usées, enquête pour les communes de plus de 5 000 habitants, département de la Haute-Vienne.	1906
F ⁹ 130	Créances des communes sur l'État pour le service des armées en 1814: remises.	1814-1815
F ⁹ 732-733	Garde nationale. Affaires concernant les communes du département de la Haute-Vienne.	1812-1847
E — Travaux pu	blics, communaux, électricité	
$F^{10}2288^2$	Subventions aux communes de la Haute-Vienne pour travaux d'alimentation en eau potable.	1902-1930
F^{10} 2314	Mise en valeur des communaux, législation.	1860-1880
F ¹⁰ 2317	Reconnaissance des communaux. Département de la Haute-Vienne.	1862
F ¹⁰ 4511	Electrification rurale, législation (1919-1941); subventions aux communes (1928-1941).	1919-1941
$F^{10}4877$	Police des eaux, curage dans le département de la Haute-Vienne.	1873-1938
F — Bâtiments, a.	ssistance, écoles, églises et presbytères, dons et legs	
$F^{13}1539^{B}$	Conseil des bâtiments civils, dossiers de travaux de communes (à signaler: prisons de Limoges et Saint-Léonard).	1812-1813
F ¹³ 1828-1830	Conseil des bâtiments civils, dossiers de travaux des communes de	ın XII-1818
$F^{13}1856$	Conseil des bâtiments civils, dossiers de travaux des communes (à	
F ¹⁵ * 56	signaler: hospice de Bellac). Statistique des libéralités faites aux établissements d'assistance de la	1807-1832
	Haute-Vienne (asile de Naugeat).	1875-1876
F ¹⁵ 392-393	Hospices, bureaux de bienfaisance, biens, comptes et secours. Département de la Haute-Vienne.	VII-an VIII
F ¹⁵ 435	Hospices, bureaux de bienfaisance, biens, comptes et secours.	
F ¹⁵ 1261-1265	Département de la Haute-Vienne. 17 Hospices, bureaux de bienfaisance, biens, comptes et secours.	792-an XIII
F ¹⁵ 2270, 2771, 22	Département de la Haute-Vienne.	an XI-1831
1, 2210, 2111, 2	Etablissements de bienfaisance et hospices, relevés de comptes.	
	Département de la Haute-Vienne.	1826-1838
F ¹⁵ 2541, 2388	Établissements de bienfaisance et hospices, relevés de comptes. Ville de Limoges.	1832-1844
F ¹⁷ * 2551-2552	Atlas des plans du lycée de Limoges.	1850-1870
F ¹⁷ * 3134-3136	Statistique sur la situation des écoles primaires publiques en 1884,	1030-1070
	plans, mensurations (classement par canton).	1884
F ¹⁷ 9418	Résumé des votes des conseils municipaux pour l'organisation de l'entretien des écoles primaires, département de la Haute-Vienne.	1864-1893
$F^{17} 10347$	Attributions des conseils municipaux en matière scolaire, généralités.	1835-1851
F ¹⁷ 14605	Construction d'écoles. Enquêtes et dossiers de subventions, plans	
	(écoles de Limoges).	1926-1942

F ¹⁹ 654	Secours à accorder pour la construction ou la réparation des églises	
	et presbytères du diocèse de Limoges, correspondance avec les	
40	évêques. 1817-1828	
F ¹⁹ 670-687	Emploi des fonds alloués aux communes pour l'acquisition et la	
	réparation d'églises et de presbytères (série chronologique). 1816-1844	
$F^{19}1781$	Dépenses des communes pour le culte (diocèse de Cambrai à	
	diocèse du Mans). 1808-1816	
F ¹⁹ 1783 ^A -1785	Dépenses des communes pour le service paroissial (série	
	chronologique). 1821-1834	
F ¹⁹ 4165-4177	Dons et legs aux fabriques : généralités. an XI-1909	
F ¹⁹ 4203	Fabriques, acquisitions, emploi des fonds (diocèse de Limoges). jusqu'en 1848	
F ¹⁹ 4378-4381	Cimetières, généralités. an XI-1909	
F ¹⁹ 4691, 4696	Edifices paroissiaux. Demandes de secours pour des constructions	
	ou réparations (département de la Haute-Vienne, diocèse de	
	Limoges). 1853-1862	
$F^{20}282^2-282^{10}$	Tableaux de la situation financière des bureaux de bienfaisance dans	
	chaque département (série chronologique). 1844-1861	
$F^{21}1874$	Dossiers du conseil des bâtiments civils relatifs à la Haute-Vienne. 1840-1869	
$F^{21}1907$	Dossiers de travaux soumis au conseil des bâtiments civils,	
	département de la Haute-Vienne. 1810-1844	
F ²¹ 6395-6430	Registres des séances du conseil des bâtiments civils. 1860-1894, 1931	
$F^{21}6531$	Avis et rapports du conseil des bâtiments civils concernant des	
	bâtiments communaux de la Haute-Vienne (Limoges, Saint-Junien,	
	Saint-Laurent-sur-Gorre). 1870-1926	